

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déchèterie Prof. Pont-Béranger sur la commune principale de l'AIOT Rue Jean-François Champollion - PA Pont Béranger 44680 ST HILAIRE DE CHALEONS.

La référence de votre dossier est A-4-LWNW71DEO et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/04/2024 à 16h17 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79790951200015**

Organisme : **ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ET TERRITOIRE**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **98773579200010**

Raison sociale **SECOND LIFE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

SAINT-LEGER-LES-VIGNES

44710 ST LEGER LES VIGNES

Signataire

Qualité : **Président de la société SECOND LIFE**

Référent

Fonction : **Président de la société SECOND LIFE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Déchèterie Prof. Pont-Béranger**

Description des activités :

La société **SECOND LIFE** souhaite créer une déchèterie professionnelle avec une plateforme de transit de déchets non dangereux et de valorisation de déchets inertes sur la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons (44). Le terrain d'environ 2,7 ha classé Uea par le PLU de la commune approuvé en février 2024 se trouve dans le parc d'activité de Pont-Béranger (parcelles A1082, A1215, A1218, A1263 et A1265). La déchèterie professionnelle pourra accueillir les déchets suivants : - Les déchets non dangereux (bois, métaux, carton, papier, plâtre, verre, plastique, film, inerte, déchet vert et DIB en mélange) ; - Les déchets dangereux, les DEEE et l'amiante liée ; Au total, la surface dédiée à la déchèterie (réception, tri et stockage) sera d'environ 3 000 m² sur une dalle béton étanche et des séparations en lego bloc pour chaque type de déchets. Les déchets inertes seront concassés et criblés à l'aide d'un concasseur à percussion sur chenille du type RM 70GOI (puissance 146 kW) et d'un crible mobile sur chenille du type KESSTARCK Novum (puissance 41 kW). Ils seront ensuite stockés en casiers pour être valorisés. Une surface d'environ 9 990 m² sera dédiée à cette activité. La plateforme disposera également d'une installation de production de béton prêt à l'emploi dont la capacité de malaxage est inférieure au seuil de déclaration (< 3m³). L'entrée et la sortie sur le site se feront par un accès unique qui dessert l'accueil et les bureaux. Le site sera équipé de deux ponts bascules. Un registre des entrées et sorties du site sera tenu.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue Jean-François Champollion - PA Pont Béranger

44680 ST HILAIRE DE CHALEONS

X : 334329

Y : 6680810

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	187 kW	D	
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 9990 m2	D	
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6.9 t	DC	
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 295 m3	DC	
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 900 m2	D	
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques,	Volume susceptible d'être présent 900 m3	D	

		caoutchouc, textiles, bois Transit, regroupement ou	Volume
2716	2716-2	tri de déchets non dangereux non inertes	susceptible d'être DC présent 900 m3

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets pouvant être éventuellement produits sur l'installation sont : - Des déchets Industriels Banals (DIB), - Des déchets souillés lors de déversement accidentel, - Des déchets issus de l'entretien des débourbeurs-déshuileurs. Les quantités de déchets produits seront faibles et pourront être gérées en interne sur le site. Elles rejoindront les différentes filières de traitement et de valorisation conformément à la réglementation en vigueur. Chaque envoi de déchets dangereux fera l'objet d'un enregistrement du BSD sur la plateforme TRACKDECHET.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Pour répondre au besoin en eau en cas d'incendie de la déchèterie professionnelle (stockage de déchets non dangereux et dangereux) et de la zone de stockage de déchet vert ; une réserve incendie de 120 m³ sera mise en place sur le site à proximité des bureaux/accueil du site. Elle est localisée sur le plan d'ensemble.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

En complément de la réserve d'eau incendie du site, les engins et véhicules seront tous équipés d'un extincteur et d'un kit antipollution en cas de déversement accidentel. Le personnel intervenant sur ce site sera formé à la manipulation d'extincteur et à celui du kit antipollution. Ce personnel aura été sensibilisé à la consigne sécurité relative au risque incendie.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)